



RAIC | IRAC

Royal Architectural Institute of Canada
Institut royal d'architecture du Canada

Prix du cabinet d'architectes

Renonciation et déclaration

Renonciation

Conditions régissant le dépôt des dossiers et le processus de sélection

En soumettant leur candidature à un prix, l'architecte ou le candidat et le partenariat affilié ou la société incluse dans le dossier de candidature ou dans le projet faisant l'objet de la candidature (ci-après appelés le « candidat »), acceptent les conditions ci-dessous régissant le dépôt des dossiers et le processus de sélection.

RENONCIATION : Le candidat renonce à toutes réclamations, présentes ou futures, quelles qu'elles soient, afférentes à sa candidature, au processus de sélection ou au projet faisant l'objet de la mise en candidature (le « projet »), notamment les réclamations concernant les plans, les dessins, les devis ou les documents reliés au projet ou les évaluations ou les commentaires s'y rapportant, contre l'Institut royal d'architecture du Canada, ses administrateurs, dirigeants, mandataires, membres du jury et représentants (ci-après appelés « renonciataires »). Le candidat consent à ne pas entamer ou maintenir de poursuites contre quiconque pouvant réclamer des renonciataires une contribution, une indemnité ou un autre redressement afférents à ces questions.

ABSENCE D'OPINIONS OU DE GARANTIE : Bien que la réception et l'examen des dossiers et des documents afférents puissent comporter une évaluation des mérites architecturaux de l'œuvre ou une opinion à leur égard, l'Institut royal d'architecture du Canada, ses administrateurs, dirigeants, mandataires, membres du jury ou représentants ne formulent aucune opinion ni n'offrent aucune garantie au candidat ou à un tiers et n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard du projet soumis ou des plans, dessins, devis ou documents qui s'y rapportent.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CANDIDAT ET DES TIERS : Les commentaires formulés et les prix décernés par l'Institut royal d'architecture du Canada, ses administrateurs, dirigeants, mandataires, membres du jury ou représentants ou en leur nom, à l'égard d'un projet faisant l'objet d'une candidature à un prix servent uniquement à choisir le ou les récipiendaires du prix et ni le candidat ni les tiers ne doivent les invoquer pour quelque raison que ce soit. Les tiers qui utilisent ou invoquent ces commentaires ou ces prix ou fondent des décisions sur ces commentaires ou ces prix en assument la responsabilité. L'Institut royal d'architecture du Canada et ses administrateurs, dirigeants, mandataires, membres d'un jury et représentants ne sont pas responsables des préjudices que les tiers subissent à la suite de décisions prises ou de gestes posés en fonction des commentaires formulés ou des prix décernés par l'Institut royal d'architecture du Canada ou en son nom.



RAIC | IRAC

Royal Architectural Institute of Canada
Institut royal d'architecture du Canada

MODIFICATIONS : L'Institut royal d'architecture du Canada peut, à sa discrétion, modifier ces conditions. L'avis de toute modification apportée à ces conditions est réputé avoir été donné au candidat avant 10 h le premier jour ouvrable suivant la communication des conditions modifiées sur le site Web d'Institut royal d'architecture du Canada à l'adresse : www.raic.org

Déclaration

Je déclare que le cabinet satisfait les exigences d'admissibilité et que l'information contenue dans le présent dossier est exacte. En plus, je déclare que le rôle de chaque membre de l'équipe responsable du projet, le cas échéant, est mentionné et décrit avec exactitude.

Je reconnais que la remise d'un dossier pour le Prix du cabinet d'architectes d'Institut royal d'architecture du Canada autorise celui-ci à publier sans restriction les documents soumis.

Nom

Date

Signature

Veuillez faire parvenir vos dossiers de participation à :

Institut royal d'architecture du Canada
55, rue Murray, bureau 330
Ottawa, Ontario K1N 5M3

Les dossiers de participation doivent être reçus avant **16 h, le 17 janvier 2019**. Les participants sont entièrement responsables de la remise en temps requis de leur dossier. Cette échéance est ferme et aucune exception ne sera consentie.

Pour plus d'info

Tél. : 613-241-3600, poste 214 | Téléc. : 613-241-5750 | Courriel : awards-prix@raic.org